

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mercredi 29 mai 2019**

<b>Délibération</b>
<b>N° 19.119.4</b>
<b>En exercice ..... 37</b>
<b>Présents ..... 23</b>
<b>Votants ..... 26</b>
<b>Pour ..... 26</b>
<b>Contre ..... 0</b>
<b>Abstention ..... 0</b>

**POLE POPULATION ET QUALITE DE VIE - SERVICE LECTURE  
PUBLIQUE**

**RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES - ORGANISATION D'ATELIERS  
PARTICIPATIFS EN MÉDIATHÈQUES - CHARTE DES ANIMATIONS  
PARTICIPATIVES DE « L'ANIMATHÈQUE » - APPROBATION**

*Date de la convocation : 23/05/2019*

L'an deux mille dix-neuf  
**Et le 29 mai à 19h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**23 Conseillers communautaires présents :** monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry BEUSELINCK, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Charlette CHASTAN, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, madame Yannick RODIERE, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, monsieur Marc SINGLA, madame Brigitte SOULET, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

**3 Conseillers communautaires absents représentés :** madame Marguerite ALAZET (représentée par monsieur André RAYNAUD), monsieur Bernard FABRE (représenté par monsieur Alain CARALP), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par monsieur Serge PESCE).

**11 Conseillers communautaires absents excusés :** madame Elodie AGOSTINHO, madame Danielle ALEXANDRE, madame Danièle BOSCH-LAURENS, monsieur Didier CAYLA, madame Odile CORBIERE, madame Cathy LIMORTE, monsieur Pascal LOUBET, monsieur Bernard MARTIN, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Martine SIGNOUREL.

**Secrétaire de séance :** madame Géraldine ESCANDE-COLIN.

\*\*\*\*\*

REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2019

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mercredi 29 mai 2019**

---

**Réseau des médiathèques – Organisation d’ateliers participatifs en médiathèques – Charte  
des animations participatives de « L’Animathèque » – Approbation**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** le projet de charte des animations culturelles participatives « L’Animathèque » ;

**Considérant** que, dans le cadre du projet de service lecture publique, l’organisation d’ateliers participatifs a été identifiée comme une action prioritaire dans le cadre du rapprochement avec les publics dit « empêchés » ;

**Considérant** que ces ateliers participatifs sont des temps d’échanges et d’animations conviviales et gratuites proposés par les usagers pour les usagers ;

**Considérant** que de nombreux usagers du territoire possèdent des savoirs intellectuels et manuels, des expériences de vie ou des expériences professionnelles, des hobbies, des passions ou encore des talents qui pourraient être partagés dans le cadre d’ateliers participatifs ;

**Considérant** que les médiathèques du réseau souhaitent ainsi proposer à ces usagers de participer à l’animation culturelle des lieux en devenant les acteurs de ces ateliers participatifs ;

**Considérant** que des ateliers ont déjà été mis en œuvre dans certaines médiathèques de façon informelle et qu’il s’agit maintenant de les développer en posant un cadre, au travers d’une charte des animations culturelles participatives de « L’Animathèque » ;

**Considérant** que cette charte présente le cadre d’intervention, d’organisation et la référence éthique pour le bon fonctionnement des animations culturelles participatives ;

**Considérant** que cette charte précise que les animations doivent être menées dans le respect de l’application des principes de neutralité et de laïcité ;

Sur le rapport et l’exposé de monsieur Alain CASTAN, 3<sup>ème</sup> vice-Président,

Après en avoir délibéré,

Sur 26 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l’unanimité,

**I. APPROUVE** la charte des animations culturelles participatives de « L’Animathèque » ;

**II. AUTORISE** monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**III. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à l’affichage de cette délibération à l’Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20190529-DELIB\_19\_11

**IV. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20190529-DELIB\_19\_11

REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20190529-DELIB\_19\_11